



**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2017**

Convocation du 30 mars 2017

Six des sept membres du conseil municipal de Belfahy étaient présents à la séance du 11 avril 2017 à 19h00, régulièrement convoqués, réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques STOECKLIN, maire.

Mme Martine RISS a été désignée secrétaire de séance.

N°10/2017 VOTE DES TAUX DES TAXES 2017

Le maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir fixer le taux d'imposition 2017 des 3 taxes directes communales et de la compensation relais CFE.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, DECIDE à l'unanimité, de ne pas modifier les taux et donc de les maintenir comme suit:

Taxe d'habitation	14.90 %
Taxe foncière bâti	10.97 %
Taxe foncière non-bâti	74.52 %
CFE	21.37 %

N°11/2017 CARTES AVANTAGES JEUNES 2017/2018

Le Maire explique qu'il souhaite reconduire le dispositif proposé à l'attention des jeunes de la commune.

Le Maire propose d'offrir cette carte à ses jeunes âgés de 3 à 25 ans. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité DECIDE de mettre en place cette action et AUTORISE le Maire à commander les cartes avantages jeunes nécessaires, et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N°12/2017 ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité DECIDE d'attribuer une subvention de 100 €, au titre de l'année 2017, à l'ADMR de Melisey.

N°13/2017 DELIBERATION MODIFICATIVE

Budget eau: mouvement de crédits de - 110 € du compte 61523 vers le compte 2156 + 110 €

N°14/2017 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2123-23 et L2123-24,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction du maire et de son adjoint, sachant que pour les communes de moins de 500 habitants les indemnités sont fixées comme suit:

Maire 17.00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Adjoint 6.60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ces taux d'indemnité.

N°15/2017 ADHESION AU RESEAU DES COMMUNES FORESTIERES

A l'unanimité, le conseil municipal DECIDE d'adhérer au réseau des communes forestières à compter de 2017.

Belfahy
Le 18 avril 2017

Le Maire
Jean-Jacques STOECKLIN

